

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
[Leader.SJB@assnat.qc.ca](mailto:Leader.SJB@assnat.qc.ca)

**OBJET** : Pétition relative à la préservation des vestiges du barrage Deschênes et la sécurisation des berges

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 9 juin 2023 par le député monsieur André Fortin de la circonscription de Pontiac, demandant la préservation des vestiges du barrage Deschênes et la sécurisation des berges.

Tout d'abord, je tiens à vous informer qu'à titre de propriétaire du terrain sur lequel se trouvent les vestiges de la centrale, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) est également responsable de la sécurisation des lieux. À la lumière des conclusions d'un rapport d'inspection du site en 2021 et après avoir informé ses partenaires, le Ministère a décidé d'aller de l'avant en procédant au retrait des vestiges des rapides Deschênes pour régler les problèmes de sécurité en lien avec leur présence. Il importe de souligner que, malgré l'avis d'intérêt lancé par le Ministère en 2020, puis prolongé jusqu'en 2021, aucun partenaire ou groupe d'intérêt particulier n'a manifesté son intention formelle pour assurer la gestion de la conservation et de la sécurisation des vestiges.

...2

Ce projet est présentement en attente de conclusion de contrat, à la suite d'un processus d'appel d'offres public lancé en avril 2023, afin de donner le mandat de service professionnel en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de démolition des vestiges. Lorsque ce mandat sera octroyé, le Ministère pourra débiter la conception qui viendra préciser la nature et l'étendue des travaux. Pour l'instant, le Ministère n'a pas d'échéancier pour ce projet. Celui-ci suivra le processus habituel de cheminement d'un projet routier incluant notamment la préparation de plans et devis, l'obtention des autorisations environnementales, etc.

En parallèle, il est à noter que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) procède actuellement à la réévaluation de l'intérêt patrimonial du site des vestiges du barrage des rapides Deschênes. À l'issue de cette évaluation, le MCC transmettra des recommandations au MTMD. Aucun statut n'avait été décrété en 2017.

Pour terminer, je tiens à vous préciser qu'il a été mentionné à maintes reprises aux partenaires que si, d'ici la réalisation des travaux, il est demandé au Ministère de conserver les vestiges en vue de les mettre en valeur sur les berges ou sur un site particulier, il pourrait en tenir compte dans le projet. Les précautions seraient alors prises pour remettre les parties des vestiges désignées au(x) partenaire(s) concerné(s) au lieu d'en disposer. À ce jour, aucun partenaire ne s'est manifesté pour les acquérir.

Je vous prie d'agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre et ministre,



Geneviève Guilbault